

# AIDES ACCORDÉES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

## Modalités d'application

- ◆ revenu mensuel de la famille: salaires - allocations familiales - allocations diverses - revenus annexes - indemnités de chômage - maladie - retraite ...
- ◆ le revenu net est divisé par le nombre de parts pour avoir le quotient familial.
- ◆ le CCAS se réserve le droit d'étudier tous dossiers litigieux (notamment concernant le régime particulier des artisans et agriculteurs).

## Pièces justificatives

- ◆ Avis d'imposition 2020 (sur les revenus de 2019) ou les 12 derniers bulletins de salaire.
- ◆ relevé de la CAF août 2020 et toutes pièces concernant les allocations diverses et indemnités.
- ◆ pour les demandeurs d'emploi, indemnités chômage.
- ◆ relevé d'identité bancaire ou postal.
- ◆ attestation sur l'honneur disant qu'il n'y a pas d'autres revenus que ceux fournis.

**Calcul du nombre de parts** : père/mère : 2 parts - personne seule : 1,5 part - 1er enfant : 1 part - Ensuite ½ part par enfant supplémentaire.

Aides sociales		Quotient		Conditions d'attribution	Pièces justificatives
		≤ 425 €	> 425 € ≤ 620 €		
Combustible		324 €	203 €	Forfait, 1 fois par an	Facture
Transport scolaire de Pissy-Pôville	Collégiens et lycéens	37 €	22 €	Forfait, 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
	Primaires	27 €	17 €		
Classe de découverte (enfants école primaire de Pissy)		176 €	116 €	1 fois par an limité au montant payé par la famille	Attestation de présence + facture payée par la famille
Classe de neige (enfants école primaire de Pissy)		176 €	116 €	Forfait, 1 fois par an	Certificat de scolarité
Fournitures scolaires		60 €	50 €		
Aides scolaires (collège, lycée)	Livres (seconde, 1ère, terminale) et outillage ou équipement	170 €	110 €	1 fois par an, après utilisation de la carte Atouts Normandie (limité à la facture)	Certificat de scolarité + facture
	Cantine ½ pension versée fin année scolaire 2020/2021	30%	20%	1 fois par an plafonné à 139 €/an/enfant	Factures
	Colonies vacances, stages sportifs, culturels, séjour à l'étranger ou linguistique	40%		1 fois par an plafonné à 188 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
Activités de loisirs ou sportives			20%	1 fois par an plafonné à 137 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
		40%	20%	1 seule par an plafonnée à 69 €/personne	Justificatif d'adhésion + facture